



AVIS PUBLIC

PPCMOI, lots 5 587 578 et 5 515 562 Demande d'approbation référendaire

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire à l'égard du second projet de résolution de PPCMOI

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 8 avril 2024, au 1070, route du Président-Kennedy, Scott (Québec) G0S 3G0, le conseil municipal a adopté le second projet de résolution de PPCMOI 6528-04-24.

Cette résolution a pour objectif d'autoriser, malgré certaines dispositions prévues au règlement de zonage 198-2007, dans la zone VIL-12 :

- L'installation de plus de deux conteneurs maritimes sur le même terrain;
- L'implantation permanente de conteneurs maritimes utilisés à des fins commerciales au lieu de temporaire;
- Un stationnement de 94 places non pavé et sans bordure;
- L'implantation d'une enseigne détachée du bâtiment principal, aux dimensions de 35 pieds et 6 pouces par 16 pieds et 3 pouces et ayant une superficie de 577 pieds carrés;
- L'utilisation d'un véhicule désaffecté (avion) comme bâtiment principal;
- L'implantation de deux pergolas en cour avant;
- L'implantation de dix foyers extérieurs en cour avant.
- L'implantation d'un écran décoratif composé de gabion et de palettes de bois;

La demande vise à soumettre cette résolution à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle elle s'applique et de celles de toute zone contiguë, afin que cette résolution soit soumise à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1070, route du Président-Kennedy, Scott (Québec) G0S 3G0 aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Scott, ce 9 avril 2024

Michel Lefebvre
Directeur général et
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier trésorier, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9 avril 2024.

Michel Lefebvre
Directeur général et
Greffier-trésorier